

Urbain Grandier, victime indirecte de la sorcellerie Le Mayennais le plus célèbre, brûlé vif en 1634...

La Mayenne peut s'enorgueillir d'avoir vu naître un personnage connu à travers le monde entier. On lui a consacré un opéra, un essai (par Aldous Huxley lui-même), plusieurs œuvres théâtrales (notamment un drame dont Alexandre Dumas est coauteur), une œuvre télévisuelle, plusieurs films (dont un réalisé en 1971 par Ken Russell), et bien entendu moult travaux historiques... Urbain Grandier, le curé de Loudun, est né à Bouère vers 1590. Mais comment un personnage aussi célèbre peut-il passer quasiment inaperçu en Mayenne ? C'est qu'aujourd'hui encore Urbain Grandier (vers 1590-1634), accusé de sorcellerie et brûlé vif, fait figure de personnage embarrassant...



Urbain Grandier, né à Bouère vers 1590

À tel point qu'en Mayenne même, on reste discret sur cette naissance, en l'occurrence à Bouère. N'empêche que les Sarthois ont peut-être moins de scrupules. Beaucoup de dictionnaires, en effet, font naître Urbain Grandier « *près de Sablé* ». Pourtant les historiens semblent aujourd'hui d'accord sur cette naissance à Bouère. Pour autant, nous ignorons sur quel document on a pu s'appuyer pour le faire naître « *près de Sablé* » et finalement en faire a posteriori une personnalité mayennaise. S'agit-il tout simplement, sur un document ancien, d'une erreur de lecture entre « *Rovère* » (lieu présumé de sa naissance « *près de Sablé* ») et par conséquent « *Bouère* » ? Impossible en tout cas de recourir aux registres paroissiaux de Bouère car les registres conservés ne remontent qu'en 1604.

Urbain Grandier, né vers 1590, est l'aîné de trois autres frères et de deux sœurs. Le père, Pierre Grandier, est notaire à Bouère. Pierre Grandier a lui-même un frère, Claude Grandier, qui est chanoine de Saintes (c'est donc l'oncle d'Urbain).

Curé et chanoine à moins de 30 ans

Si Urbain Grandier a pu passer ses premières années à Bouère, il n'y est pas resté longtemps. À l'âge de 10 ans, se révélant très intelligent, il part chez son oncle, à Saintes, puis entre au collège des Jésuites à Bordeaux (1604). Ordonné jésuite en 1615, il devient deux ans plus tard curé de Saint-Pierre-du-Marché à Loudun et chanoine de

l'église collégiale de la Sainte-Croix. Son père venant de mourir, toute la famille vient alors s'établir à Loudun (à l'exception de l'une de ses deux sœurs qui était déjà mariée).

À la suite de Jean-Claude Raymond ⁽¹⁾, on peut présenter Urbain Grandier comme un « *homme brillant* », un « *séducteur* », un « *prêtre dévoué* », un homme qui est « *mort comme un saint* ». Dès lors, comment a-t-il pu être torturé, se retrouver accusé de sorcellerie et brûlé vif ? C'est qu'Urbain Grandier a l'art de ne pas se faire que des amis. Dès 1618, par exemple, il s'oppose au prieur de Coussay-les-Bois et réclame la préséance pour une procession dans les rues de Loudun. Il a gain de cause, mais le prieur en question s'appelle Richelieu...

Brillant, Urbain Grandier prononce l'oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, un érudit poète de Loudun, et se fait applaudir. Mais comme l'écrit l'abbé Angot, il a usé « *de ses qualités naturelles et, dit-on, de son ministère même pour séduire les femmes et les jeunes filles trop confiantes envers ce pasteur indigne* » ⁽²⁾. Ainsi, Urbain Grandier a séduit Philippe Trincant, fille du procureur du roi, qui se retrouve enceinte et qui devient alors, aux yeux du prêtre, seulement une « *pécheresse* ».

Urbain Grandier a également réussi à séduire Madeleine de Brou, orpheline d'une des plus prestigieuses familles nobles du Loudunais et qui songeait à devenir religieuse. Urbain Grandier va jusqu'à rédiger un *Traité du célibat des prêtres*

⁽¹⁾ – Site Internet : <http://www.chez.com/araneiorbis/>. Ce site présente des poètes et des expositions de peintres et autres artistes, de nombreux articles biographiques, des descriptions de lieux géographiques, des notices historiques sur la région comprise entre Angers, Tours et Poitiers. Sur le site, on trouvera ainsi tout un dossier sur Urbain Grandier.

⁽²⁾ – Abbé A. Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Tome deuxième, article « Grandier » (pp. 322 à 324).

(1627) ⁽³⁾ pour bien prouver que les ecclésiastiques avaient le droit de se marier. Le mariage est célébré. Urbain Grandier y tient le rôle d'officiant et d'officié.

Quand tous les chemins peuvent mener au bûcher...

Prêtre de grand renom, lettré, sa réputation est néanmoins ternie, et dans une ville divisée entre protestants et catholiques où il prend des positions, des critiques sont portées contre Urbain Grandier qui est poursuivi en justice (1629-1631). Il triomphe, non sans peine, mais survient une autre menace, plus grave celle-là.

Alors qu'en 1631 il a refusé de prendre la direction de conscience du couvent des Ursulines que lui offre la supérieure, Jeanne des Anges, celle-ci, en 1632, est saisie d'un mal diabolique et avec elle, bon nombre des religieuses. Les exorcismes pratiqués notamment par un autre chanoine – lequel n'est vraiment pas un ami de son confrère –, accusent comme par hasard Urbain Grandier. Celui-ci a encore le tort de s'opposer à la démolition du château de Loudun – une opération politique importante dans le contexte local. Cette démolition est conduite par Martin de Laubardemont qu'en 1633 Richelieu lui-même va mandater pour enquêter sur les possessions au couvent (deux religieuses étant d'ailleurs apparentées à Martin de Laubardemont). Urbain Grandier est emprisonné fin 1633 à Angers.



« Effigie de la condamnation de mort et exécution d'Urbain Grandier atteint et convaincu de magie, sortilèges et maléfices, lequel a été brûlé vif ».

encore qu'Urbain Grandier n'a pu être condamné que grâce à la mise en place d'une juridiction exceptionnelle.

Vers une réhabilitation, à Loudun ?

Outre Théophraste Renaudot (1586-1653), considéré comme le fondateur de la presse écrite en France, Loudun est la patrie de Marie Besnard (1896-1980), accusée d'une douzaine d'empoisonnements par arsenic dans les années quarante, finalement acquittée au terme d'un troisième procès en 1961...

Urbain Grandier et Marie Besnard, tous les deux victimes de la médisance et de la rumeur ? En tout cas un héritage lourd à porter pour la ville de Loudun... Mais celle-ci, du moins pour Urbain Grandier, s'est décidée à affronter la réalité historique. En 2010, elle a organisé une importante manifestation culturelle. Va-t-on vers une réhabilitation d'Urbain Grandier à Loudun... avant peut-être que la Mayenne ne reconnaisse réellement l'un des siens ?

Michelet, dans *La sorcière*, évoque une « farce ignoble ». Il décrit un processus répétitif au XVII^e siècle : « *Toujours le prêtre libertin, toujours le moine jaloux et la nonne furieuse par qui on fait parler le diable et le prêtre brûlé à la fin* ».

Tout s'accélère entre mai et août 1634. Les Ursulines continuent de s'adonner à des exorcismes publics. Chacun peut assister aux convulsions, à des scènes de prostration alternant avec des épisodes frénétiques. Une juridiction spéciale, conduite par Martin de Laubardemont, prive l'accusé de l'appel de droit et aboutit à la condamnation d'Urbain Grandier le 18 août 1634 et à son exécution le même jour. Pour autant, l'hystérie collective des Ursulines ne prend pas fin immédiatement.

On aura compris qu'Urbain Grandier qui n'était certainement pas un prêtre exemplaire, n'a pu être condamné que par une intervention indirecte du cardinal de Richelieu dans les querelles loudunaises. Urbain Grandier est né trop tôt. Il meurt alors qu'en France apparaissent les premiers traités contre les abus des procès de sorcellerie. En 1670, Louis XIV les interdit. On soulignera



À Loudun, Urbain Grandier a simplement droit à une « place », juste à côté de l'endroit où il fut brûlé vif.

⁽³⁾ – Ouvrage réédité et disponible, éd. Hors Commerce (coll. Hors bleu n° 4), 1995.